

Prix du patrimoine du Pontiac

Ces Prix du patrimoine, initiative de la MRC de Pontiac - du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et du CLD du Pontiac, veulent récompenser les propriétaires qui ont œuvré à la mise en valeur des maisons historiques du Pontiac.

Modalités :

Votre dossier de candidature doit présenter les éléments suivants :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli ;
- Des photographies couleurs de la maison avant et après travaux ;
- Si possible, des photographies anciennes de la maison ou tout autre document d'archive relatant l'histoire de la maison et la montrant dans son état d'origine ;

Admissibilité :

- Seules les maisons patrimoniales seront admissibles. Les agents culturels évalueront le caractère patrimonial de la maison;
- Seuls les travaux extérieurs seront considérés ;
- Les propriétaires privés et les organismes à but non lucratif peuvent participer.

Les prix récompensent les propriétaires qui ont rénové une maison patrimoniale ou qui lui ont redonné son aspect d'origine (photographies anciennes obligatoires dans le dossier). Les matériaux modernes peuvent également être acceptés tant qu'ils ne diminuent pas la qualité architecturale et la valeur patrimoniale¹ du bâti.

Évaluation du dossier :

Des critères d'évaluation seront pris en considération comme :

- Respect de l'authenticité architecturale ;
- Qualité des travaux réalisés au regard de l'aspect d'origine ;
- Qualité des matériaux utilisés ;
- Intégration des travaux à l'ensemble du bâti ;
- Amélioration de la valeur patrimoniale ;

¹ La valeur patrimoniale prend en compte l'état d'authenticité, l'état physique et le traitement du milieu environnant.

- Qualité et harmonie esthétique (couleur des murs, mise en valeur paysagère du site.....) ;
- Coûts totaux des travaux réalisés.

Inscription :

Vous êtes invités à contacter les agents culturels du CLD du Pontiac pour constituer votre dossier et savoir si votre maison est admissible aux Prix du patrimoine.

Votre dossier devra être déposé avant le 31 octobre 2010.

Remise des Prix :

Les Prix seront décernés en novembre 2010.

Trois Prix seront accordés aux propriétaires dont les projets auront le mieux répondu aux critères d'évaluation.

Chaque Prix décerné sera accompagné d'une plaque honorifique. Un montant total de 3 000 \$ (2 250 \$ de la MRC de Pontiac et 750 \$ du MCCCCF) sera réparti entre les trois gagnants. Chaque somme sera déterminée par le jury en fonction de la qualité et du coût total des travaux.

Contact :

Émilie Chazelas : echazelas.cld@mrcpontiac.qc.ca 819-648-5689 #134